

Municipalité de Morin-Heights

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au Chalet Bellevue au 27, rue Bellevue, le mercredi, 17 novembre 2021, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Madame la conseillère Louise Cossette
Monsieur le conseiller Gilles Saulnier
Madame la conseillère Carole Patenaude

formant quorum sous la présidence du maire Tim Watchorn.

Le Directeur général, Hugo Lépine est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue aux élus et le Conseil délibère sur les dossiers suivants :

**350.11.21 DÉPÔT – RÉSULTAT DU RECENSEMENT DES VOTES POUR
LE SCRUTIN DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE
2021**

Le directeur général dépose le résultat du recensement des votes du scrutin du 7 novembre 2021.

**351.11.21 DÉPÔT – PROCLAMATION D'ÉLECTION DES MEMBRES DU
CONSEIL**

Le directeur général dépose la proclamation d'élection de tous les membres du conseil.

Municipalité de Morin-Heights

352.11.21 DÉPÔT – SERMENTS D’OFFICE DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général dépose les serments d’office de tous les membres du conseil devant être assermentés à la suite du scrutin du 7 novembre 2021.

353.11.21 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Le directeur général soumet une proposition de modification de l’ordre du jour afin d’y ajouter l’article 5.4.7 – modification de la résolution 404-12-20 afin de reporter la séance ordinaire du 8 décembre au 15 décembre 2021. Le conseil accepte la proposition et dispose immédiatement de cet article.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin

Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que modifié.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|----------|----------|--|
| 1 | | OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE |
| 1 | 1 | Dépôt – Résultat du recensement des votes pour le scrutin de l’élection générale du 7 novembre 2021 |
| 1 | 2 | Dépôt – Proclamation d’élection des membres du conseil |
| 1 | 3 | Dépôt – Serments d’office des membres du conseil |
| 2 | | ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR |
| 3 | | APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX |
| 3 | 1 | Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021 |
| 3 | 2 | Procès-verbal de la séance du comité consultatif d’urbanisme du 19 octobre 2021 |
| 3 | 3 | Procès-verbal de correction du Règlement (618-2021) pourvoyant au financement de travaux de remise à niveau du barrage du lac Peter et décrétant un emprunt en conséquence |
| 3 | 4 | Procès-verbal de correction de la résolution 404.12.20 sur le calendrier 2021 des séances du conseil |
| 4 | | RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL |
| 4 | 1 | Rapport sur le suivi des dossiers |
| 4 | 2 | Rapport sur l’utilisation des pouvoirs délégués |
| 5 | | FINANCES ET ADMINISTRATION |
| 5 | 1 | Bordereau de dépenses |
| 5 | 2 | État des activités financières |
| 5 | 2 | 1 État comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2021 |
| 5 | 2 | 2 État comparatif des revenus et dépenses de l’exercice courant en date du 30 septembre 2021 par rapport au budget de l’exercice courant |
| 5 | 3 | Ressources humaines |
| 5 | 4 | Règlements et résolutions diverses |
| 5 | 4 | 1 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (628-2021) sur l’éthique et la déontologie des élus municipaux |
| 5 | 4 | 2 Calendrier 2022 des séances du conseil |
| 5 | 4 | 3 Adoption – Politique sur le télétravail |

Municipalité de Morin-Heights

- 5 4 4 Avis de motion et dépôt du projet - Règlement (627-2021) sur les taxes, tarifs, frais de services et compensations pour l'exercice financier 2022
- 5 4 5 Dépôt - Rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024
- 5 4 6 Dépôt - Organigramme - novembre 2021
- 5 4 7 Modification de la résolution 404-12-20 relative au calendrier 2021 des séances du conseil

- 6 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
- 6 1 Rapport mensuel du directeur
- 6 2 Rapport d'activités du service de police de la Sûreté du Québec
- 6 3 Ressources humaines
- 6 3 1 Embauche - pompier junior
- 6 4 Règlements et résolutions diverses
- 6 4 1 Programme d'aide financière - formation de pompiers
- 7 TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
- 7 1 Rapport mensuel du directeur
- 7 2 Voirie et bâtiments
- 7 2 1 Modification - contrat de services pour les travaux relatifs à l'éclairage des nouvelles patinoires du parc Basler
- 7 2 2 Acceptation provisoire - Travaux d'aménagement de tennis et pickleball
- 7 2 3 Acceptation provisoire - Travaux de réfection des rues Corbeil et des Bouleaux
- 7 3 Hygiène du milieu
- 7 3 1 Résiliation du contrat d'ingénierie de Équipe Laurence - Système UV - Aqueduc Riverview
- 7 4 Rapport sur le traitement des demandes et requêtes
- 7 5 Ressources humaines
- 7 5 1 Dépôt - Lettre d'entente no. 6 avec la section locale 3950 du SCLP
- 7 6 Règlements et résolutions diverses
- 7 6 1 Contrat - déneigement des toitures 2022
- 8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 8 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 2 Rapport sur les permis et certificats
- 8 3 Rapport d'activités de la Société de protection et de contrôle des animaux
- 8 4 Dérogations mineures et PIA
- 8 4 1 Dérogation mineure - 110, chemin des Hauteurs - consultation publique
- 8 4 2 Dérogation mineure - 91, chemin du Lac-Noiret - consultation publique
- 8 5 Ressources humaines
- 8 6 Règlements et résolutions diverses
- 8 6 1 Avis de motion et dépôt de projet - Règlement (626-2021) modifiant le Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire limitant les opérations cadastrales afin de respecter les futures orientations du nouveau plan d'urbanisme afin de modifier le mode de calcul des contributions pour fins de parc ainsi que les normes relatives au frontage des lots
- 9 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 9 1 Rapport mensuel de la directrice
- 9 2 Loisirs
- 9 3 Culture
- 9 3 1 Nominations - conseil local du patrimoine
- 9 4 Réseau plein air
- 9 4 1 Approbation - Entente relative à l'établissement d'un réseau de sentiers de vélo de montagne sur certains lots de la Municipalité et de Les Sommets de la Vallée Inc.
- 9 5 Événements
- 9 6 Ressources humaines

Municipalité de Morin-Heights

9	6	1	Embauche – surveillant de plateaux
9	6	2	Embauche – préposés à l'accueil et patrouilleurs – saison hivernale 2021-2022
9	7		Règlements et résolutions diverses
9	7	1	Subvention à l'École élémentaire de Morin-Heights pour un projet de recyclage
10			CORRESPONDANCE DU MOIS
11			DÉCLARATIONS DES CONSEILLERS
12			RAPPORT DU MAIRE
13			PÉRIODE DE QUESTIONS
13		1	Questions et réponses orales
13		2	Questions et réponses écrites
			LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

354.11.21 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021;

355.11.21 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 19 OCTOBRE 2021

Le Directeur général présente le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme du 19 octobre 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme du 19 octobre 2021 et les recommandations qu'il contient.

356.11.21 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT (618 -2021) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DE REMISE À NIVEAU DU BARRAGE DU LAC PETER ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Procès-verbal de correction du règlement 618-2021;

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction suivant du Règlement

Municipalité de Morin-Heights

618-2021, le tout tel que cela apparaît à la lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

NATURE DE LA CORRECTION

À l'article 4 du Chapitre II, il est inscrit :

« **Emprunt** - Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, conformément au 2^e alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec (RLRQ, ch. C-27.1), le conseil autorise un emprunt au montant de 378 642 \$, remboursable sur une période de 20 ans. »

Or, on devrait lire :

« **Emprunt** - Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt au montant de 378 642 \$, remboursable sur une période de 20 ans. ».

357.11.21 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 404.12.20 SUR LE CALENDRIER 2021 DES SÉANCES DU CONSEIL

Procès-verbal de correction de la résolution 404.12.20;

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction suivant de la résolution 404.12.20, le tout tel que cela apparaît à la lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

NATURE DE LA CORRECTION

Le tableau prévoyait une séance du conseil municipal le 10 novembre, soit quelques jours après le scrutin du dimanche 7 novembre 2021, rendant impossible la tenue de celle-ci alors qu'elle aurait dû en tenir compte:

Cependant:

La résolution a été corrigée afin d'y fixer la date de la séance du 10 novembre au mercredi 17 novembre.

Municipalité de Morin-Heights

358.11.21 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général dépose son rapport mensuel de suivi des dossiers de même que le rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

359.11.21 RAPPORT SUR LE SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général dépose son rapport mensuel d'activités.

360.11.21 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Conformément au Règlement (577-2019) sur l'administration financière, le directeur général dépose un rapport mensuel sur l'utilisation des pouvoirs délégués, au cours du dernier mois.

361.11.21 BORDEREAU DES DÉPENSES

Les listes de comptes à payer et des comptes payés pour les mois de septembre et d'octobre 2021 ont été remises aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié le dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

<i>Bordereau des dépenses</i>	
<u><i>Du 1^{er} au 30 septembre 2021</i></u>	
<i>Comptes à payer</i>	<i>129 915,00 \$</i>
<i>Comptes payés d'avance</i>	<i>1 071 615,50 \$</i>
<hr/>	
<i>Total des achats fournisseurs</i>	<i>1 201 530,50 \$</i>
<i>Paiements directs bancaires</i>	<i>22 100,67 \$</i>
<hr/>	
<i>Sous total - Achats et paiements directs</i>	<i>1 223 631,17 \$</i>
<i>Salaires nets</i>	<i>161 865,78 \$</i>
<i>GRAND TOTAL DES DÉPENSES (septembre 2021)</i>	<i>1 385 496,95 \$</i>

Municipalité de Morin-Heights

Bordereau des dépenses

Du 1^{er} au 31 octobre 2021

Comptes à payer	1 794 759,00 \$
Comptes payés d'avance	763 867,00 \$
<hr/>	
Total des achats fournisseurs	2 558 626,00 \$
Paiements directs bancaires	21 598,00 \$
<hr/>	
Sous total - Achats et paiements directs	23 580 224,00 \$
Salaires nets	168 775,00 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (octobre 2021)	2 748 999,00 \$

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport, s'est abstenu de voter et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur tout dossier concernant l'entreprise.

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements appropriés;

362.11.21 ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 septembre 2021 et en résume les faits saillants.

363.11.21 ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2021

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2021 par rapport à la même période de l'exercice précédent.

364.11.21 ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE COURANT EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021 PAR RAPPORT AU BUDGET DE L'EXERCICE EN COURS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant, en date du 30 septembre 2021, par rapport au budget de l'exercice en cours.

Municipalité de Morin-Heights

A.M. 14.11.21 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (628-2021) SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carole Patenaude que le Règlement (628-2021) sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (628-2021) sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux est déposé au conseil séance tenante.

365.11.21 CALENDRIER 2022 DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Saulnier

Et résolu unanimement par tous les conseillers:

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront les mercredis et débuteront à 19h30:

19 janvier	13 juillet
9 février	10 août
9 mars	14 septembre
13 avril	12 octobre
11 mai	9 novembre
8 juin	14 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal.

Municipalité de Morin-Heights

366.11.21 POLITIQUE SUR LE TÉLÉTRAVAIL

CONSIDÉRANT les propositions et les recommandations du directeur général afin d'encadrer la poursuite du télétravail suivant des règles et paramètres déterminés et connus de tous les employés visés;

ATTENDU QUE l'urgence sanitaire a permis la réalisation de nouvelles initiatives d'organisation du travail et que l'expérience du télétravail s'est révélée positive et productive;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'ADOPTER la Politique sur le télétravail;

A.M. 15.11.21 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET – RÈGLEMENT (627-2021) SUR LES TAXES, TARIFS, FRAIS DE SERVICES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le Règlement (627-2021) sur les taxes, tarifs, frais de services et compensations pour l'exercice financier 2022 sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (627-2021) sur les taxes, tarifs, frais de services et compensations pour l'exercice financier 2022 est déposé pro forma au conseil séance tenante.

367.11.21 DÉPÔT – RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2022-2023-2024

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, du rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024;

368.11.21 DÉPÔT – ORGANIGRAMME – NOVEMBRE 2021

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, l'organigramme mis-à-jour le 11 novembre 2021;

Municipalité de Morin-Heights

369.11.21 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 404-12-20 RELATIVE AU CALENDRIER 2021 DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la résolution 404-12-20 prévoit la tenue d'une séance ordinaire le 8 décembre 2021;

ATTENDU QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 est prévue le 15 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement (627-2021) sur les taxes, tarifs, frais de services et compensations pour l'exercice financier 2022 ne peut être adopté qu'après l'adoption du budget 2022;

ATTENDU QU'il n'y a aucune autre séance du conseil prévue d'ici la fin de l'exercice financier 2021;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE MODIFIER la résolution 404-12-20 afin de reporter la séance ordinaire du 8 décembre au 15 décembre 2021.

370.11.21 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, des rapports mensuels pour les mois de septembre et d'octobre du directeur de la sécurité incendie et la liste des dépenses autorisées durant le mois courant en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

371.11.21 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La direction générale n'a reçu aucun rapport.

Municipalité de Morin-Heights

372.11.21 EMBAUCHE – POMPIER JUNIOR

CONSIDÉRANT les besoins du service de la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le service de la sécurité incendie, conformément aux politiques en vigueur et à la convention collective des pompiers, a procédé à un appel de candidatures pour combler des postes disponibles et vacants de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Zacharie Houle;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, composé du directeur de la Sécurité incendie et du directeur adjoint de la Sécurité incendie, a procédé à l'analyse des candidatures reçues et aux entrevues appropriées;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du comité de sélection;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Justin Dion à titre de pompier junior et premier répondant à temps partiel, sur appel aux conditions prévues aux politiques en vigueur et suivant les termes de la convention collective en vigueur des pompiers et pompières de la Municipalité;

DE MANDATER le directeur des finances et le directeur de la sécurité incendie afin de donner suite à la présente.

373.11.21 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – FORMATION DE POMPIERS

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Municipalité de Morin-Heights

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Morin-Heights désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Morin-Heights prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Pays-d'en-Haut en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Pays-d'en-Haut.

374.11.21 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, des rapports mensuels pour les mois de septembre et d'octobre du directeur des travaux publics et des infrastructures, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

Municipalité de Morin-Heights

375.11.21 MODIFICATION – CONTRAT DE SERVICES POUR LES TRAVAUX RELATIFS À L'ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES PATINOIRES DU PARC BASLER

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat d'approvisionnement et de services de gré à gré de 32 400 \$ taxes incluses à l'entreprise Kilo Électrique Inc. en octobre 2020 par la résolution 324.10.20 et suivant un appel d'offres conforme à la loi;

CONSIDÉRANT QUE de multiples changements ont été requis par Hydro-Québec au cours du projet;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a requis certains travaux additionnels;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a formulé, en conséquence, une demande de modification afin d'ajuster le montant prévu au contrat pour compenser une partie de l'indice des prix à la consommation des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT l'article 25 du Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle, lequel prescrit la procédure de traitement des demandes de modifications aux contrats de 50 000\$ et plus;

CONSIDÉRANT la demande de modification du contrat par le Service des travaux publics et des infrastructures approuvée par son Directeur, laquelle est justifiée par des travaux requis du projet non prévu initialement à l'appel d'offres ayant donné lieu à la résolution 324-10-20 et dont les membres du conseil ont pu prendre connaissance;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général en recommande l'approbation par le conseil et qu'il confirme que les crédits budgétaires nécessaires à cette modification sont disponibles;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'APPROUVER la demande de modification numéro 1 du contrat d'approvisionnement et de services adjudgé dans la résolution 324.10.20 et l'ajout d'un montant de 12 824,00 \$ audit contrat;

Municipalité de Morin-Heights

376.11.21 ACCEPTATION PROVISOIRE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TENNIS ET PICKLEBALL

CONSIDÉRANT la résolution 279.07.21 relative à l'octroi d'un contrat pour l'aménagement de terrains de tennis et de pickleball à PC Court ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus audit contrat ont été réalisés conformément au devis;

ATTENDU QUE le Directeur des travaux publics et les ingénieurs au projet recommandent l'acceptation provisoire desdits travaux, suivant la recommandation et les pièces justificatives jointes à la présente;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'ACCEPTER la réception provisoire des travaux prévus au contrat octroyé dans la résolution 279.07.21 pour les travaux d'aménagement de terrains de tennis et de pickleball suivant une retenue de 5% telle que recommandée par le directeur des travaux publics et les ingénieurs au projet;

377.11.21 ACCEPTATION PROVISOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES CORBEIL ET DES BOULEAUX

Monsieur le maire divulgue son intérêt pour le présent dossier et se retire de la séance.

Monsieur le conseiller suppléant Claude P. Lemire préside la séance pour cet article de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT la résolution 183.05.21 relative à l'octroi d'un contrat pour la réfection de pavage des rues Corbeil et des Bouleaux à David Riddell Excavation/transports ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus audit contrat ont été réalisés conformément au devis;

ATTENDU QUE le Directeur des travaux publics et les ingénieurs au projet recommandent l'acceptation provisoire desdits travaux, suivant la recommandation et les pièces justificatives jointes à la présente;

Municipalité de Morin-Heights

Sur une proposition de madame Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'ACCEPTER la réception provisoire des travaux prévus au contrat octroyé dans la résolution 183.05.21 pour les travaux de réfection de pavage des rues Corbeil et des Bouleaux suivant une retenue de 5% telle que recommandée par le directeur des travaux publics et les ingénieurs au projet;

Le maire revient en séance et reprend la présidence des débats.

378.11.21 RÉSILIATION DU CONTRAT D'INGÉNIERIE DE ÉQUIPE LAURENCE – SYSTÈME UV – AQUEDUC RIVERVIEW

ATTENDU QUE la résolution 82-03-20 autorisait l'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie à Équipe Laurence pour le projet "système UV Riverview" relative à la qualité de l'eau potable de cet aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QUE Équipe Laurence n'a produit aucun rapport en lien avec ce dossier et qu'elle ne dispose manifestement pas de l'expertise requise pour bien soutenir la municipalité dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'une réévaluation de la pertinence de ce projet qui remonte à 2017 est nécessaire afin de pouvoir valider les prémices initiales ayant apparemment justifié des interventions sur cet aqueduc;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics et des infrastructures recommande la résiliation de ce contrat et une nouvelle évaluation de la pertinence de ce projet;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Gilles Saulnier
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE RÉSILIER le contrat de services professionnels en ingénierie conclu avec Équipe Laurence en mars 2020 et autorisé par la résolution 82-03-20;

Municipalité de Morin-Heights

379.11.21 RAPPORT SUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES ET REQUÊTES

Le Directeur général déposera au Conseil, qui en accuse réception, un rapport sommaire des requêtes et demandes au 9 novembre 2021.

380.11.21 DÉPÔT – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 6 AVEC LA SECTION LOCALE 3950 SCFP

Le directeur général procède au dépôt d'une lettre d'entente avec le syndicat.

Le conseil en prend acte.

ATTENDU QUE le Code du travail et la convention collective des cols blancs et bleus de la Municipalité prévoient que des ententes peuvent être convenues afin de régler des différends dans l'application de la convention ou dans son interprétation ;

ATTENDU QUE le directeur général a signé, pour et au nom de la Municipalité, conformément au Règlement sur les délégations et les autorisations de dépenses, une lettre d'entente avec le syndicat pour régler un différend ;

Sur une proposition de madame la conseillère Carole Patenaude
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

D'ENTÉRINER la lettre d'entente numéro 6;

381.11.21 CONTRAT – DÉNEIGEMENT DE TOITURES 2022

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour le déneigement de toitures pour l'année 2022:

Municipalité de Morin-Heights

David Riddell Excavation/Transport
Construction Stewart
Carruthers/2740-8640 Québec Inc.
Émondage Laurentides
Danny Devocelle
Entreprises Forestières Benoit Cloutier
Les Pelouses Di Bello Inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les offres suivantes:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Carruthers / 2740-8640 Québec Inc.	20 695,00 \$
Pelouses Di Bello Inc.	28 197,62 \$

CONSIDÉRANT QUE des crédits suffisants sont disponibles au budget 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'adjudication d'un contrat au seul soumissionnaire conforme, Carruthers/2740-8640 Québec Inc., pour le déneigement de toitures pour l'année 2022 au montant de 20 695,00 \$, taxes incluses.

382.11.21 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, les rapports pour les mois de septembre et d'octobre 2021 de la directrice de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

383.11.21 RAPPORT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Le directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, la liste des permis et certificats au 9 novembre 2021.

Municipalité de Morin-Heights

384.11.21 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION ET DE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Le directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport trimestriel des activités de contrôle animalier pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021.

385.11.21 DÉROGATION MINEURE – 110, CHEMIN DES HAUTEURS CONSULTATION PUBLIQUE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h10;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 21 octobre 2021 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 20h13;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant l'autorisation d'une marge de recul arrière non conforme d'un bâtiment existant sis au 110, chemin des Hauteurs a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par madame la conseillère Carole Patenaude
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit d'accepter la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la marge arrière du bâtiment principal de 7.1 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge arrière minimale de 10 mètres;

Municipalité de Morin-Heights

Le tout, tel que montré au certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre le 30 juin 2021 (minute 810 357).

386.11.21 DÉROGATION MINEURE – 91, CHEMIN DU LAC-NOIRET CONSULTATION PUBLIQUE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h14;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 21 octobre 2021 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 20h16;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant l'autorisation de la construction d'un garage détaché sis au 91, chemin du Lac-Noiret a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil le refus de la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

DE REJETER la dérogation demandée, telle que présentée.

Municipalité de Morin-Heights

A.M. 16.11.21 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET – RÈGLEMENT (626-2021) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (607-2020) DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE LIMITANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES AFIN DE RESPECTER LES FUTURES ORIENTATIONS DU NOUVEAU PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LE MODE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARC AINSI QUE LES NORMES RELATIVES AU FRONTAGE DES LOTS

Avis de motion est donné par madame la conseillère Louise Cossette que le Règlement (626-2021) modifiant le Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire limitant les opérations cadastrales afin de respecter les futures orientations du nouveau plan d'urbanisme afin de modifier le mode de calcul des contributions pour fins de parc ainsi que les normes relatives au frontage des lots sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (626-2021) modifiant le Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire limitant les opérations cadastrales afin de respecter les futures orientations du nouveau plan d'urbanisme afin de modifier le mode de calcul des contributions pour fins de parc ainsi que les normes relatives au frontage des lots est déposé au conseil séance tenante.

387.11.21 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

La directrice dépose au Conseil son rapport ainsi que la liste des dépenses autorisées durant les mois de septembre et d'octobre 2021 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

388.11.21 NOMINATIONS – CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement (622-2021) sur le conseil local du patrimoine prévoit la nomination d'un maximum de cinq (5) membres, dont un membre provenant du conseil municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quatre candidatures pour occuper les postes disponibles au conseil local du patrimoine, soit madame Michelle Prévost, messieurs Doug Simon, Don Stewart et James Jackson;

CONSIDÉRANT QUE ces candidatures proviennent de l'Association historique de Morin-Heights et qu'elles apporteront beaucoup de crédibilité au conseil local du patrimoine;

Municipalité de Morin-Heights

Sur une proposition de madame Leigh MacLeod

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Madame Michelle Prévost, Messieurs Doug Simon, Don Stewart et James Jackson à titre de membres du conseil local du patrimoine pour un mandat de deux (2) ans;

DE NOMMER Monsieur Peter MacLaurin à titre de membre de ce conseil provenant du conseil municipal;

389.11.21 APPROBATION – ENTENTE RELATIVE À
L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU DE SENTIERS DE VÉLO
DE MONTAGNE SUR CERTAINS LOTS DE LA
MUNICIPALITÉ ET DE LES SOMMETS DE LA VALLÉE INC.

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 427-12-19 afin d'appuyer le projet ainsi que la demande de financement de Vélo Pays-d'en-Haut pour un projet d'aménagement de sentiers de vélo de montagne sur des portions de lots du réseau de la Municipalité ainsi que de Sommets de la Vallée Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Vélo Pays- d'en-Haut a été acceptée par le gouvernement fédéral et que cet organisme a reçu une subvention de près de 152 000 \$ pour réaliser ledit projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite aux engagements du mois de décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une entente entre les trois parties concernées est nécessaire pour concrétiser cette initiative;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis à l'attention du conseil ainsi que la recommandation positive du directeur général et de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'APPROUVER l'entente de partenariat entre Vélo Pays-d'en-Haut, la Municipalité et Les Sommets de la Vallée Inc. concernant la réalisation d'un projet d'aménagement de sentiers de vélo de montagne intégré au réseau de la Municipalité selon les termes du projet soumis au conseil;

Municipalité de Morin-Heights

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par la présente autorisés, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente;

390.11.21 EMBAUCHE – SURVEILLANT DE PLATEAUX

ATTENDU le budget 2021 de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'embauche de surveillant de plateaux est nécessaire afin d'offrir aux citoyens, l'accès à l'école primaire de Morin-Heights pour les sports en gymnase;

ATTENDU la recommandation de la directrice des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et du directeur général;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération des employés du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

Sur une proposition de madame la conseillère Carole Patenaude
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Sylvie Morin à titre de surveillante de plateaux selon les termes de la Politique de rémunération des employés du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

391.11.21 EMBAUCHE – PRÉPOSÉS À L'ACCUEIL ET PATROUILLEURS – SAISON HIVERNALE 2021-2022

ATTENDU le budget 2021 de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'embauche de patrouilleurs-préposés est nécessaire pour les opérations des sentiers récréatifs et de ski de fond;

ATTENDU la recommandation de la directrice des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et du directeur général;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération des employés du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

Municipalité de Morin-Heights

Sur une proposition de monsieur le conseiller Gilles Saulnier
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

D'ENTÉRINER l'embauche des personnes suivantes à titre de préposés, patrouilleurs-pisteurs et d'entretien de sentiers de ski de fond pour toute la durée de la saison 2021-2022 selon les termes de la Politique de rémunération des employés au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire:

Préposés	Entretien sentiers
	Rick Nesbitt
Normand Bouillon	Darren Green
Normand Forget	Gael Chiron
Stéphanie Renaud	
Debbie Maurice	Patrouilleurs-pisteurs
Monique Roy	Hugo Hurtubise
Élise Paquin	Éléana Labelle
Jean Charlebois	

392.11.21 SUBVENTION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE MORIN -HEIGHTS POUR UN PROJET DE RECYCLAGE

CONSIDÉRANT la demande de financement de 2 700\$ formulée par l'organisation de participation des parents de l'École élémentaire de Morin-Heights pour un projet de recyclage de masques de procédure;

ATTENDU QUE le conseil estime important d'appuyer les initiatives de protection de l'environnement qui correspondent à son énoncé de vision stratégique et à ses objectifs de développement durable;

CONSIDÉRANT la disponibilité des crédits au Fonds d'appui aux organismes communautaires de la Municipalité;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'OCTROYER une subvention non récurrente de 2 700\$ à l'Organisation de participation des parents de l'École élémentaire de Morin-Heights à même le Fonds d'appui aux organismes communautaires;

Municipalité de Morin-Heights

DE MANDATER le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin d'effectuer le suivi de la présente;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

393.11.21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session ordinaire est levée à 20h37 sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal.

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général

Onze personnes ont assisté à l'assemblée.